

*Communauté de Communes du PAYS ISSIGEACOIS.*

## **REUNION du 23 Mars 2011 (St Aubin de Lanquais)**

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 14 Mars 2011.

**Présents** : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac).– M. RAYNAL Michel (Monmadalès) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse et M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) –M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

**Absents** : M. MADELPECH Jean-marc (Monmadalès) - M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) - M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac)

**Secrétaire de séance** : M. FRICOT Jean-Marie

### ***Compte Rendu de la réunion du 10 Mars 2011.***

Approbation à la prochaine réunion.

### ***031 – Vote du Compte Administratif 2010 du Budget principal de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois.***

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2010 :

Monsieur le Président quitte la salle.

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES : 326 882.99 – RECETTES : 390 257.80**

**EXCEDENT : 63 374.81**

#### **SECTION d'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES : 15 751.98 – RECETTES : 5 035.96**

**DEFICIT : 10 716.02**

Le compte administratif 2010 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2010 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance.

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2010 du budget principal, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Nature	Fonctionnement		Investissement	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1		45 202.41		14 811.61
Emissions 2010	326 882.99	390 257.80	15 751.98	5 035.96
Résultats 2010	326 882.99	435 460.21	15 751.98	19 847.57
<b>Report BP 2011</b>		<b>108 577.22</b>		<b>4 095.59</b>

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte les résultats et les affectations ci-dessus au budget principal 2011.

### **032 – Vote du Compte Administratif 2010 du Budget Annexe SPANC**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2010 :

Monsieur le Président quitte la salle.

**SECTION de FONCTIONNEMENT**  
**DEPENSES : 45 553.87 – RECETTES : 40 366.50**  
**DEFICIT : 5 187.37**

**SECTION d'INVESTISSEMENT**  
**DEPENSES : 00 – RECETTES : 00**

Le compte administratif 2010 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2010 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance.

Monsieur LEGAL précise que si l'on regarde les deux comptes cumulés, on a un excédent d'environ 85 000.00 €, et est satisfait de la marge de sécurité par rapport aux prévisions. Il précise que la dotation de l'Etat sera supérieure cette année (évaluée à 80 000.00 €)

Monsieur CASTAGNER fait également remarquer que l'on peut être optimiste et serein par rapport au budget 2011 et que nous avons une trésorerie relativement saine.

Monsieur MARTIN demande le détail de la facturation relative au SPANC et plus précisément à la SAUR. Monsieur LEGAL précise que la SAUR a effectué au titre de l'année écoulée : 32 dossiers (conception/réalisation et réhabilitations) contre 25 en 2009 et 409 contrôles de l'existant contre 249 l'an passé.

Monsieur LEGAL informe également l'assemblée qu'il a demandé à la SAUR d'accélérer les contrôles de manière à terminer fin 2012 afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau.

### **033 – Vote du Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois.**

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°)statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

2°)statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°)statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **034 – Vote du Compte de Gestion du Budget Annexe du SPANC.**

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

4°)statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

5°)statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

6°)statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président, au vu des équilibres budgétaires et de la trésorerie disponible propose officiellement de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2011. Cette information doit permettre aux communes d'avancer dans l'élaboration des budgets.

Info supplémentaire : En 2010, la dotation de l'Etat permettait de compenser la suppression de la Taxe Professionnelle pour les communes. En 2011, un nouveau système de calcul intégrant le transfert d'une partie de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie du département devrait être versée aux communes et permettre d'avoir un montant identique voir supérieur à l'an passé.

### **Position de principe de la CCPI au regard de la réforme des collectivités territoriales.**

De façon majoritaire, les communes souhaitent rester groupées.

Positionnement des communes :

- 10 communes : Eymet en 1<sup>ère</sup> position
- 03 communes : Eymet en 2<sup>e</sup> position

Puis de manière équivalente : Sigoules/Castillonès. Ensuite viennent Bergerac, Beaumont et Lalinde.

Monsieur LEGAL a fait remonter cette position de principe à Monsieur le Sous-Préfet.

Suite aux différentes rencontres avec les communautés voisines :

- Castillonès s'orienterait vers Monflanquin, Cancon, Villéral
- Beaumont vers Lalinde, Le Buisson
- Sigoulès a officiellement demandé son rattachement à Bergerac.

Le schéma sera publié entre le 31 mars et 15 avril 2011, les communes auront ensuite 3 mois pour se positionner. Monsieur CASTAGNER pense qu'il faut rester cohérent et mobilisé autour des projets que l'on mène et que l'on mènera. Le Préfet décidera et ne répondra aux demandes individuelles de chaque commune.

Monsieur LEGAL précise que la Commission Service à la personne travaille pour l'intégration de la compétence scolaire et qu'une étude a été demandée à la DDT pour la voirie.

### **Questions diverses :**

**CDST** : Le comité de pilotage s'est réuni le 17 mars. Un compte rendu sera diffusé à chaque mairie.

Les réunions avec les groupes de travail vont être lancées.

**Fondation du patrimoine** : M. LEGAL a rencontré le chargé de mission pour la CCPI. Une rencontre va être organisée avec le bureau pour définir les actions qui peuvent être menées. En parallèle il faudra que la CCPI prenne cette compétence puisque c'est elle qui portera les projets des communes sur le petit patrimoine.

### **Planning des réunions :**

- 25/03 : Commission développement économique
- 29/03 : Commission service à la population
- 30/03 : Contrat d'Objectifs
- 07/04 : Crédit Agricole
- 08/04 : Commission Développement Durable
- 14/04 : Bureau
- 28/04 : Réunion CCPI

Fin de la réunion 22h45.

Alain LEGAL, Président.

### **Ordre du Jour :**

031	Vote du Compte administratif 2010 du Budget Principal
032	Vote du Compte administratif 2010 du Budget Annexe SPANC
033	Vote du Compte de Gestion du Budget Principal
034	Vote du Compte de Gestion du Budget Annexe
	Position de principe de la CCPI au regard de la réforme des collectivités territoriales
	Questions diverses

